

Discours du 11 novembre 2019



Monsieur le Préfet Honoraire / Monsieur le maire Honoraire / Mesdames et Messieurs les élus. / Messieurs les Présidents d'Associations d'Anciens Combattants et du Souvenir Français / Messieurs les porte-drapeaux / Messieurs les Représentants des Militaires / Mesdames et Messieurs les Représentants des Pompiers / Mesdames et Messieurs les Enseignants et les enfants des écoles de Saint-Chinian / Mesdames, Messieurs,

Chers compatriotes, aujourd'hui avec nos alliés, nous célébrons le 11 novembre jour de l'Armistice de 1918. Le 11 novembre 1918 c'est la fin d'un douloureux conflit que l'on croyait alors être le plus meurtrier de l'Histoire du Monde. Ce terrible évènement dont nous avons commémoré l'an dernier le centenaire, aura pendant 4 ans mobilisé plus de 65 000 000 de personnes et fait 18 000 000 morts. Il faut rappeler que le 11 novembre 1918 fut un jour de Victoire pour nos Alliés (que je salut et remercie d'être là) et pour la France. Il faut dire que de nombreux historiens considèrent que ce conflit s'est terminé par une défaite pour tous les peuples de l'Europe. Le bilan qu'il nous faut retenir : 18 millions de mort. Cette guerre n'est pas une grande guerre mais une grande abomination. C'était un premier coup terrible porté à notre continent, prélude d'un second qui, 20 ans plus tard, fera 60 millions de morts.

Aujourd'hui, la guerre de 14-18 est entrée dans l'Histoire. Nous nous recueillons avec émotion en souvenir des victimes militaires. Leurs noms sont écrits, ici, sur ce monument. Ils sont tellement nombreux que plutôt que de les énumérer nous avons pour habitude d'observer une minute de silence. Dans ce silence nous pensons aux soldats qui ont donné leurs vies, et à leurs parents. Entre 1914 et 1918, les maires ont eu la douloureuse mission d'annoncer qu'un fils avait péri. N'oublions pas aussi qu'il y eut beaucoup d'estropier et de victimes civiles.

Chaque fois que des êtres humains disparaissent parce qu'ils appartiennent à la Nation Française, nous commémorons en respectant une minute de silence. De nos jours, cette façon de se recueillir se pratique aussi pour les victimes civiles, notamment au cours des attentats. Le « silence » dont il est question en mémoires de victimes, oblige les participants à la cérémonie de s'abstenir de parler. La minute de silence est un témoin de l'unanimité d'un sentiment. C'est l'occasion de manifester notre émotion sans qu'aucun son ne l'accompagne, afin d'amplifier nos sentiments. C'est à l'opposé du brouhaha qui exprime une indifférence. Mais les minutes de silence sont quelquefois accompagnées de sons, (1) comme celui de la sonnerie au mort, (2) du glas ou celui de sirènes d'alerte, ou, (3) plus rarement dans les enceintes sportives, d'applaudissements.

Le silence des voix est le plus souvent complété par une suspension de l'activité : on s'immobilise debout, dans une attitude contenue. En ce jour du 11 novembre, le silence et l'immobilité symbolisent la solidarité avec les morts, qui ne peuvent ni bouger, ni parler. Certains considèrent ce cérémonial comme une forme de religion civile. Il est vrai que le fait de remplacer une prière par un acte laïc permet de respecter toutes les religions ; y compris l'athéisme ou l'agnosticisme. Le silence est pour nous, civils, le pendant à la sonnerie aux morts des cérémonies militaires. La commémoration de l'armistice est un cérémonial observé par la nation française dans lequel des militaires nous assistent.

Mais d'où vient cette pratique de s'immobiliser dans un moment de calme, de paix, de secret et de mutisme ? Il y a cent ans jour pour jour, le 11 novembre 1919, chaque nation alliée a voulu commémorer l'armistice. Dès la fin de ce conflit, nos gouvernants ont éprouvé le besoin d'unir les membres de la nation dans un esprit de recueillement afin d'honorer toutes les victimes. Il y a cent ans jour pour jour, les pouvoirs publics se sont demandé comment commémorer cet événement. La minute de silence que nous venons de respecter fut créée à cette occasion, en 1919 lors de la première commémoration de l'armistice qui fut signé seulement un an auparavant. La Paix signée le 11 novembre 1918 fut fêtée avec un certain enthousiasme. Le jour même de l'armistice, il y eut de bruyantes manifestations dans toutes les rues des pays alliés.

Un an plus tard, un journaliste australien et ancien combattant de l'armée britannique, Edward George Honey, aurait souhaité plus de sobriété et de solennité pour marquer la fin de la Guerre qui avait endeuillé tant de familles. Dans une lettre ouverte au journal anglais, le London Evening News, en mai 1919, il suggéra le principe d'un temps de recueillement silencieux pour commémorer le premier anniversaire de cet armistice dans le Commonwealth. Cette forme laïcisée de la prière pouvait réunir aussi bien tous les croyants, qu'agnostiques et athées. Il proposa une période de 5 minutes de silence. Cette durée de 5 minutes fut jugée trop longue. D'un autre côté une minute paraissait à l'époque (en 1919) trop courte. Le 27 octobre 1919, Sir James Percy Fitzpatrick, homme d'État sud-africain, suggéra deux minutes à George V. Le roi du Royaume-Uni a retenu l'idée. Le 7 novembre, seulement 4 jours avant la première commémoration, le temps officiel retenu fut de deux minutes. Un silence de deux minutes est hautement symbolique. La première minute était consacrée aux morts et la seconde était dédiée aux survivants.

De ce côté-ci de la Manche, le 25 octobre 1919, à la veille du premier anniversaire de l'armistice, une loi fut votée pour la commémoration et à la glorification des morts pour la France. Elle est promulguée par le président du Conseil des ministres Raymond Poincaré. Cette loi fut à l'origine de la minute de silence que nous venons d'observer. Auparavant, il était de tradition de faire du bruit. On sonnait les cloches et tirait le canon. Comme ce fut le cas à 11 heures du 11^{ème} jour du 11^{ème} mois de l'année 1918.

Cet usage de la minute de silence nous a été inspiré par nos alliés Britanniques. 900 000 soldats britanniques ont péri dans cette guerre abominable. Ce peuple de vaillants combattants a prouvé que nos liens sont indestructibles. Depuis la fin du premier Empire nos deux Nations sont devenues amies et complices. Leur royaume restera un proche cousin de notre république. L'élan populaire qui unit nos deux Nations ne peut être mis à mal par la conduite très mal appropriée d'un chef de gouvernement qui se permet de mettre les pieds sur la table de notre Président.

Souvenons-nous de 18 millions de morts et de 21 millions de blessés. Depuis cent ans exactement, tous ensemble, nous avons fait et nous ferons encore silence chaque année, afin de garder à jamais souvenance de cette abomination qu'est la guerre. Le devoir de mémoire est un des ciments de la Paix. La tolérance et le pardon sont la source de l'amitié. Que vive notre République et ses valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité.

Vive la Paix / Vive Saint Chinian / Vive la France / Vive les alliés / Vive l'Europe.

